



ENDUIT SPECIAL PISCINE ET BASSIN ALIMENTAIRE

IMPERPOOL



PROPRIETES :

IMPERPOOL est un revêtement coloré à base de ciment et résine qui permet de faire une étanchéité optimal en un seul produit certifié alimentaire selon l'arrêté du 08/09/1999 modifié, relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

IMPERPOOL est renforcé avec des fibres se qui permet une très bonne tenue dans le temps.

IMPERPOOL est particulièrement indiqué pour : l'étanchéité des maçonnerie de piscines, bassins et réservoirs.

IMPERPOOL s'applique directement sur tous supports neufs ou sains en béton, pierre, brique, enduits au ciment ou à la chaux.

IMPERPOOL permet en un seul produit, de traiter l'étanchéité et la couleur d'une piscine ou d'un bassin.

IMPERPOOL est conditionné en kit de 27 Kg comprenant 25 Kg de poudre et 2 L de résine.

MODE D'EMPLOI

Les surfaces être propres et saines.

Mouiller le support avant l'application de **IMPERPOOL**, légèrement sur maçonnerie neuve ou peu absorbante, abondamment sur support ancien ou très absorbant.

25 Kg de **IMPERPOOL** seront mélangés avec 6 litres d'eau et les 2 litres de résine.

Verser la poudre dans le mélange eau-résine.

Laisser reposer quelques minutes avant de remuer à nouveau le mélange et ajuster l'eau si nécessaire.

Appliquer **IMPERPOOL** à la brosse ou à la truelle selon la finition désirée.

Attendre 24 H au moins entre les deux couches.

Par temps chaud, arroser fréquemment pour éviter que la surface ne se déshydrate et qu'elle poussière en surface.

Attendre deux à trois semaines avant la mise en eau de la piscine.

Coloris

Couleur : bleu piscine, blanc, beige, vert clair, gris.

PRODUIT A USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL - FICHE DE SECURITE DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE.
Cette fiche technique annule et remplace les précédentes concernant ce produit (Septembre 2011)

Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information et ne sauraient engager notre responsabilité quant aux dommages pouvant résulter d'une mauvaise utilisation des produits puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappent à notre contrôle. De ce fait, ces informations ne peuvent être en aucun cas considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'utilisation défectueuse. Il appartient donc à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison.



FMDS - 7 RUE DE LA NAUE 86170 NEUVILLE DE POITOU - tél : 09 73 50 03 30
contact@fmds.fr - www.fmds.fr